



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Février 2021

CO 201 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : .69

Votants : ..81

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, CHUARD Valentin à LECOQ, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, DROGREY Pascal à GROS Roger, BENETRUY Sylvain à MOREL Denis, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à GAVAT Alain, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à MONTEVECCHIO Patrick, YANARDAG Mikael à MONTEVECCHIO Patrick, ARNAUD Gérard à LETONDOR Jean Luc,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à JACQUOT BOISSON Maryline, DECOTE Yves à BEAUD Colette,

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BRENIAX Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, SOUDAGNE Marie Madeleine, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Jean François GAILLARD

Convocation faite le : 15 Février 2021

Objet : Acquisition des parcelles agricoles à proximité de la ZAC de l'Ethole à Arbois

VU la démarche de Projet Alimentaire Territorial en cours sur la CCAPS ;

VU les différentes recherches foncières effectuées sur le territoire en vue de développer des activités agricoles diversifiées ;

VU la démarche engagée par l'ancienne CCAVV pour l'acquisition des terrains situés le long de la Cuisance entre les communes d'Arbois et Villette-les-Arbois en vue notamment de constituer un tènement foncier pour l'association Juralliance qui porte un projet de développement sur ce secteur ;

ETANT observé que cette première démarche a permis d'acquérir jusqu'à présent 7 parcelles, pour une surface totale de 1,7 hectares environ ;

VU la demande de l'Association « Les Jardiniers du Val de Cuisance » qui souhaite disposer d'une plus grande surface de cultures pour des jardins partagés ;

VU les 25 parcelles restantes à acquérir auprès de 20 propriétaires différents (cf. plan ci-joint) ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2021
CO 201 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Acquisition des parcelles agricoles à proximité de la ZAC de l'Ethole à Arbois

VU le budget prévisionnel d'acquisition sur la base d'un prix unitaire de 0,5 €/m² et étant précisé qu'il reste 52 810 m² environ à acquérir, pour une somme globale de 26 405 € ;

VU des frais de notaire (et frais de bornage le cas échéant) pour un budget prévisionnel de 12 000 € environ ;

VU des frais postaux d'environ 200 € ;

ETANT établi le budget total prévisionnel à la somme de 38 605 € environ.

VU l'avis favorable émis par l'exécutif réuni le 19/01/2021 quant à cette démarche d'acquisition des parcelles ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ VALIDE les démarches visant l'acquisition des 25 parcelles jouxtant la zone de l'Ethole à Arbois ;

2/ DIT que les frais d'acquisition sont à la charge de la CCAPS ;

3/ INSCRIT les montants correspondants au budget 2021 ;

4/ AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les actes de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2021
CO 201 DE (SUITE)

Objet : Acquisition des parcelles agricoles à proximité de la ZAC de l'Ethole à Arbois

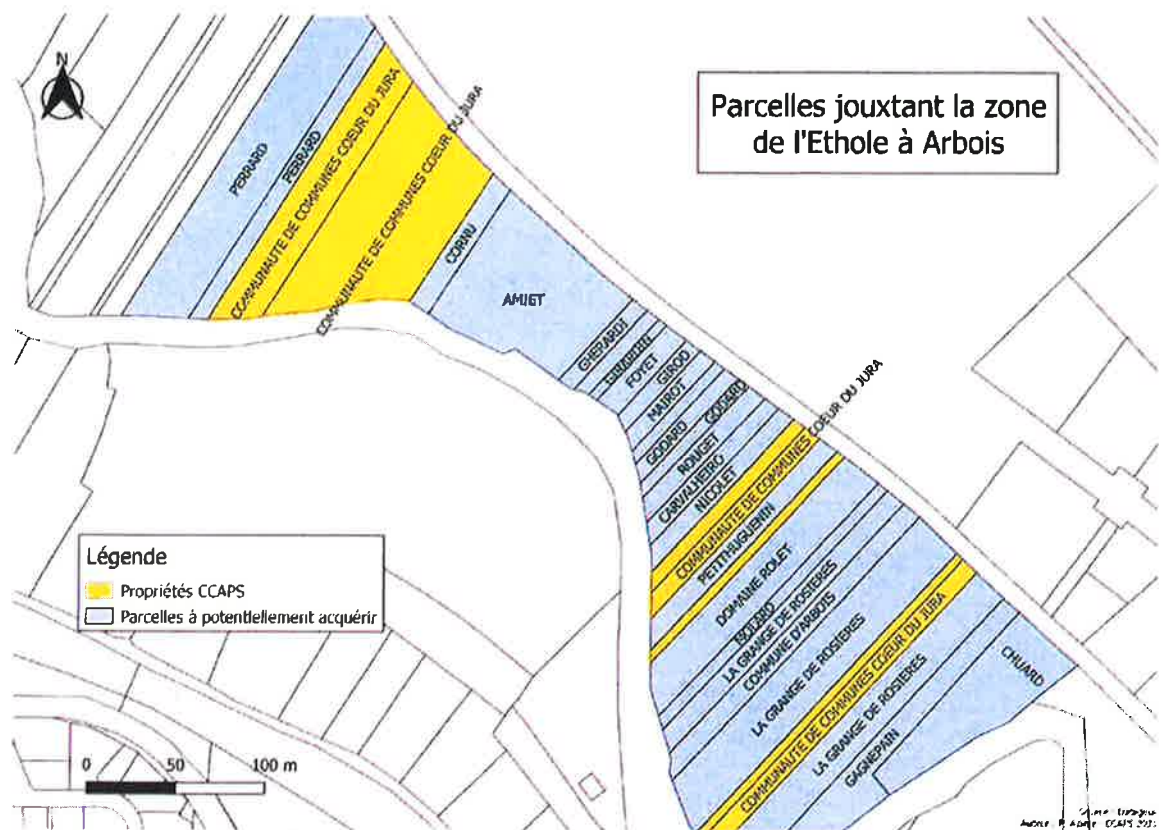


Figure 1 : Parcelles situées entre la route de Vilette et la Cuisance

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président
Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210222-CO201DE_2021-DE